

### 1. Dénomination du produit

Graines de tournesol « oléique alimentaire » ou « industriel durable ».

### 2. Composition

Mélange de variétés de tournesol oléique.

### 3. Débouché

Produit destiné à la trituration ou l'utilisation industrielle.

### 4. Caractéristiques physico-chimiques

Humidité  $\leq 9\%$

Impuretés  $< 2\%$

Absence d'insectes vivants et d'odeur

### 5. Caractéristiques technologiques

Teneur en huile  $> 44\%$

Acide oléique  $\leq 5\%$

### 6. Caractéristiques réglementaires ou sanitaires

#### ● Métaux lourds :

Plomb  $\leq 10$  mg/kg de céréales (Arrêté du 12 janvier 2001)

Cadmium  $\leq 1$  mg/kg de céréales (Arrêté du 12 janvier 2001)

#### ● Mycotoxines :

Aflatoxines B1 :  $\leq 8$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  (règlement 1881/2006/CE du 19 décembre 2006)

Aflatoxines B1+B2+G1+G2 :  $\leq 15$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  (règlement CE/466/2001 du 19 décembre 2006)

Ochratoxine A :  $\leq 5$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  (règlement CE/466/2001 du 19 décembre 2006)

● Allergènes : Stocké dans des silos susceptibles de manutentionner des céréales contenant du gluten, du soja et du lupin.

Ambrosie  $< 50$   $\mu\text{g}/\text{kg}$  (règlement (UE) 574/2011 du 16 juin 2011).

● OGM : Non étiqueté.

Autres critères : Selon réglementation en vigueur.